



CONTRÔLE REMARQUABLE TOUT AU LONG DE LA SAISON DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES DANS LE MAÏS

CORVUS^{MC}

MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS :

- Atrazine
- Herbicide liquide Roundup^{MD} Transorb^{MD} HC¹
- Herbicide Roundup WeatherMAX^{MD} avec la technologie Transorb^{MD} 2¹
- Herbicide Roundup Xtend^{MD} avec la technologie VaporGrip^{MD1,2}
- Herbicide XtendiMax^{MD} avec la technologie VaporGrip^{MD}

¹À utiliser avec les hybrides de maïs dotés de la technologie Roundup Ready^{MD} 2 seulement.

²Ne pas mélanger ces produits en réservoir avec un mélange d'urée et de nitrate d'ammonium ou un adjuvant supplémentaire.

LE PRODUIT

Le nouvel herbicide Corvus^{MD} est destiné aux producteurs agricoles de l'Est du Canada. Il permet de maîtriser un vaste éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées dans le maïs de grande culture et de semence.

Corvus vous offre la flexibilité d'ajuster la période d'application et le mélange en réservoir pour répondre à vos besoins précis et obtenir un rendement remarquable.

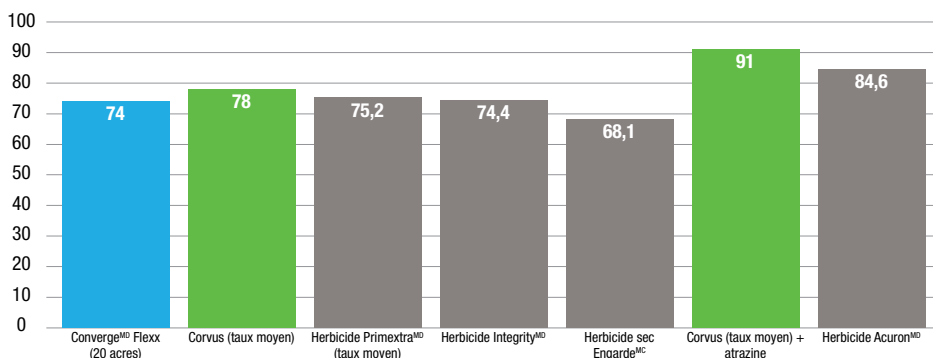
L'AVANTAGE CORVUS

- Offre trois niveaux de contrôle des mauvaises herbes : la destruction rapide des mauvaises herbes déjà levées, un contrôle résiduel pour prévenir les nouvelles pousses et la réactivation par la pluie pour un contrôle prolongé.
- La période d'application peut varier : incorporé au sol avant le semis, application en prélevée ou en début de postlevée (jusqu'à 2 feuilles).
- Excellent outil de gestion de la résistance et partenaire de mélange en réservoir avec les produits de marque Roundup^{MC}.
- Solution exempte d'atrazine et accessible sans ordonnance, efficace contre les mauvaises herbes résistantes au glyphosate.
- Permet une protection accrue grâce à des options de mélange supplémentaires pour les mauvaises herbes résistantes au glyphosate.
- Testé sur des exploitations agricoles de l'Est du Canada dans des conditions de croissance locales.

MATIÈRES ACTIVES	Thiencarbazon-méthyle (groupe 2) Isoxaflutole (groupe 27)
FORMULATION	Concentré en suspension
CULTURES VISÉES	Maïs (de grande culture et de semence)
RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE	Résiste à la pluie deux heures après l'application.
VOLUME D'EAU	Effectuer une pulvérisation d'ensemble dans un minimum de 150 litres d'eau par hectare (15 gal/acre). On peut remplacer l'eau, en tout ou en partie, par un engrais liquide pulvérisable (solution azotée) comme vecteur d'application en présemis (incorporé au sol ou en surface) ou en prélevée.
FORMAT	4 cruches de 4,0 L
TAUX	- Taux faible : 230 mL/ha (93 mL/acre) – pour un contrôle tôt en saison, une utilisation dans une situation de pression faible des mauvaises herbes et dans un scénario à deux applications. - Taux moyen (recommandé) : 330 mL/ha (133 mL/acre) – pour une application aux stades de présemis, de prélevée et tôt en postlevée, pour un contrôle tout au long de la saison. - Taux élevé : 410 mL/ha (166 mL/acre) – pour une utilisation dans une situation de pression élevée des mauvaises herbes; procurera un meilleur contrôle (comparativement au taux faible) de l'amarante tuberculée, de la digitale sanguine et de la sétaire verte.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES — CORVUS PERFORME

28 jours après l'application



Source : 5 essais de développement de marché réalisés par Bayer dans l'est du Canada en 2021. Un total de 21 mauvaises herbes, dont 15 à feuilles larges et 6 graminées. Les espèces prédominantes sont le chénopode blanc (5), la petite herbe à poux (3) et la sétaire glauque (3). Les moyennes des traitements sont significativement différentes avec P<0,05. Tous les traitements ont été appliqués en prélevée. Les résultats peuvent différer en fonction des variables agronomiques et environnementales ainsi que de la pression parasitaire.

MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES

Appliqués selon les recommandations de l'étiquette, sur la surface ou incorporé à l'étape du présemis, en prélevée ou tôt en postlevée (jusqu'à 2 feuilles), les traitements de Corvus sont homologués pour un contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées suivantes :

GRAMINÉES ANNUELLES ¹	MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ¹	
Échinochloa pied-de-coq ^{2,3} Digitaire (astringente et sanguine) ² Sétaire verte ^{2,3} Sétaire géante ^{2,3} Sétaire glauque ^{2,3} Panic capillaire	Petite herbe à poux ² Pissenlit (plantules) ² Morelle noire de l'Est ² Chénopode blanc ² Moutarde des champs et vélar fausse-girolée ²	Plantain (plantules) ² Amarante à racine rouge ² Laiteron (potager et rude) ² Amarante tuberculée ² Abutilon

¹ Incluant les mauvaises herbes jusqu'à une hauteur de 5 cm

² Comprend les biotypes résistants aux inhibiteurs de l'ALS/SU (groupe 2), aux auxines (groupe 4), aux triazines (groupe 5), au glyphosate (groupe 9) et aux inhibiteurs de la PPO (groupe 14)

³ Comprend les biotypes non résistants aux inhibiteurs de l'ALS/SU (groupe 2) seulement

INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT		
Aucun délai de plantation	4 mois	10 mois
Maïs de grande culture Maïs de semence	Blé d'hiver	Soya Maïs de grande culture et de semence Orge de printemps Blé de printemps

CONSEILS D'APPLICATION

- Appliquer Corvus seul ou en mélange en réservoir, au moyen d'équipement terrestre seulement. Ne pas effectuer d'application aérienne.
- Les traitements de Corvus sont plus efficaces lorsqu'il tombe une quantité adéquate de pluie dans les 14 jours suivant l'application.
- Pour un contrôle des mauvaises herbes **avant** la levée du maïs, Corvus peut être utilisé avec un adjuvant s'il est appliqué avec des additifs en présemis, en prélevée ou au moment du brûlage.
 - CHC ou HVM, appliqué à 1 % volume/volume ou un agent tensioactif non ionique comme Agral 90 ou Agsurf, appliqué à 0,25 % volume/volume.
- Pour une application tôt en postlevée du maïs, ÉVITER d'utiliser Corvus avec un adjuvant.



cropscience.bayer.ca | 1 888 283-6847

Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship^{MD} (ETS). Les produits de Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer pour la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les grandes cultures. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés d'organismes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship^{MD} est une marque déposée de Excellence Through Stewardship.

VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DES PESTICIDES. Bayer, la croix Bayer, Converge^{MD}, Corvus^{MD}, Roundup Ready 2 Technologie et design^{MD}, Roundup Transorb^{MD}, Roundup WeatherMAX^{MD}, Roundup Xtend^{MD}, Transorb^{MD}, VaporGrip^{MD} et XtendiMax^{MD} sont des marques de commerce du groupe Bayer. Les marques sont utilisées sous licence. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs fabricants respectifs. Bayer CropScience Inc. est un membre de CropLife Canada. © Groupe Bayer, 2022. Tous droits réservés.